

Annexe 2

Autorisation du Conseil Général du Finistère

(propriétaire du site)

Fait à, le
Signature du responsable d'opération

Visa du Conservateur régional de l'arché
RENNES, le

Copie

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE(S) PROPRIETAIRE(S)

Je, soussigné : **Pierre MAILLE , Président du Conseil général,**

propriétaire des terrains cadastrés (année, section(s), parcelle(s)

1995 C n° 399 – 400 – 401 – 402 – 403

sur la commune de : **PLOUGONVELIN**

autorise : **l'association PHASE**

à effectuer : **une opération archéologique**

sur mes terrains du : **1^{er} au 30 juin 2009.**

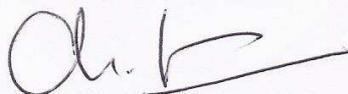
Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Le propriétaire abandonne à l'Etat la partie du mobilier découvert en métaux non précieux dont la plupart nécessitent des frais de restauration et de conservation importants.

Le propriétaire se réserve la propriété des objets en or ou en argent et des gemmes qui seraient découverts. Les restaurations et frais de conservation sont à sa charge.

Fait à QUIMPER, le **21 NOV. 2008**

Pour le Président
La 1^{ère} Vice-Présidente



Chantal SIMON-GUILLOU